

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 03 DECEMBRE 2025

20251203_B02 - SAINT JUST LE MARTEL – Acquisition-amélioration de 6 logements – 2 rue de la Mairie à Saint Just le Martel – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 342 003,00 € auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations) – Annule et remplace la délibération 20230426-B04 du Bureau, ainsi que la délibération 20240619-CA-NT4 du Conseil d'Administration

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 03 décembre 2025 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS et Dominique RENAUDIE, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu l'opération d'acquisition-amélioration de 6 logements, 2 rue de la Mairie à Saint Just le Martel,

Vu l'offre de prêt formulée par la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations) pour un montant de 342 003,00 €,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Article 1 : 4 lignes de prêts pour un montant total de 342 003,00 €, destiné à financer l'acquisition-amélioration de 6 logements collectifs (3 PLUS – 3 PLAI), 2 rue de la Mairie à Saint Just le Martel, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- o Ligne du Prêt 1 :

Ligne du Prêt :	PLAI
Montant :	18 734,00 euros
Durée totale de la ligne de prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,2% . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0%

- o Ligne du Prêt 2 :

Ligne du Prêt :	PLAI FONCIER
Montant :	40 720,00 euros
Durée totale de la ligne de prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,2% . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0%

- o Ligne du Prêt 3 :

Ligne du Prêt :	PLUS
Montant :	222 513,00 euros

Durée totale de la ligne de prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60% . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0%

o Ligne du Prêt 4 :

Ligne du Prêt :	PLUS FONCIER
Montant :	60 036,00 euros
Durée totale de la ligne de prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60% . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0%

- Article 2 : Autorise la signature du contrat devant régler les conditions de ces prêts, la ou les demandes de versements de fonds, les conventions de garantie de remboursement à intervenir entre Limoges Métropole - Communauté urbaine, la Commune de Saint Just le Martel et LIMOGES HABITAT, et la réalisation de tous les actes de gestion utiles afférents à ces prêts.

Formalités de publicité effectuées

le

09 DEC. 2025

Pour extrait conforme,

Limoges, le **09 DEC. 2025**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

